BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N° 005/98 /AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°F/BUF/EDU4/97/24 RELATIF AU PROJET EDUCATION IV, CONCLU LE 05 SEPTEMBRE 1997 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la Résolution n°001/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 25 mars 1998
et adopté la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'accord de prêt n°F/BUF/EDU4/97/24 relatif au Projet Education IV conclu le 05 septembre 1997 entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement (FAD).

ARTICLE 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en sa séance publique
à Ouagadougou, le 25 mars 1998.

Le Secrétaire de séance

Mamadou BENON

Le Président

R. Marc Christian KABORE
Premier Vice-Président